

ISSN 2818-9884



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des relations avec les citoyens**

Le mardi 25 avril 2023 — Vol. 47 N° 11

Étude des crédits du ministère de la Culture et des
Communications (2) : volet Jeunesse

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

2023

Commission des relations avec les citoyens

Le mardi 25 avril 2023 — Vol. 47 N° 11

Table des matières

Jeunesse	1
Discussion générale	1
Adoption des crédits	16
Adoption de l'ensemble des crédits	16
Documents déposés	16

Intervenants

Mme Lucie Lecours, présidente

M. Mathieu Lacombe

Mme Madwa-Nika Cadet

M. Samuel Poulin

Mme Alejandra Zaga Mendez

M. Pascal Bérubé

Mme Marie-Belle Gendron

Mme Valérie Schmaltz

Le mardi 25 avril 2023 — Vol. 47 N° 11

**Étude des crédits du ministère de la Culture et
des Communications (2) : volet Jeunesse**

(Dix-huit heures quinze minutes)

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Alors, à l'ordre, s'il vous plaît! Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des relations avec les citoyens ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à la lecture... à l'étude, c'est-à-dire, du volet Jeunesse des crédits budgétaires du portefeuille Culture et Communications pour l'exercice financier 2022... 2023-2024. Une enveloppe d'une heure a été allouée pour l'étude des crédits.

Mme la secrétaire, y a-t-il des remplacements?

La Secrétaire : Oui, Mme la Présidente. Mme Blais (Abitibi-Ouest) est remplacée par M. Poulin (Beauce-Sud); Mme Tardif (Laviolette—Saint-Maurice) est remplacée par Mme Grondin (Argenteuil); Mme... et, en fait, Mme Prass (D'Arcy-McGee) est remplacée par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé); et, en terminant, Mme Massé (Sainte-Marie—Saint-Jacques) est remplacée par Mme Zaga Mendez (Verdun).

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Alors, Mmes et MM. les députés, bienvenue. M. le ministre, bienvenue. Nous allons donc procéder à une discussion d'ordre général, incluant les questions et les réponses. La mise aux voix des crédits sera effectuée à la fin du temps qui leur... qui est alloué, soit aux alentours de 19 h 15. Si jamais nous dépassons, je vais vous demander d'ores et déjà l'autorisation pour les quelques minutes. Ce serait 19 h 16. Ça vous va? Consentement. Parfait.

Jeunesse

Discussion générale

Alors, je suis maintenant prête à reconnaître une première intervention de l'opposition officielle avec un bloc d'échange de 17 min 51 s. Mme la députée de Bourassa-Sauvé, la parole est à vous.

Mme Cadet : Merci, Mme la Présidente. Bonjour à tous les collègues. Bonjour, M. le ministre. Bonjour, M. le député de Beauce-Sud.

Donc, j'entamerais, donc, ce premier bloc de discussion entourant la jeunesse sur la question de la santé mentale. Donc, comme porte-parole libérale pour la jeunesse, je ne peux pas passer à côté de l'excellente stratégie jeunesse adoptée par l'ancienne députée libérale de Richmond, Mme Karine Vallières. Et, dans cette politique, le Parti libéral prévoyait déjà agir sur la santé mentale des jeunes. On y reconnaissait les enjeux particuliers auxquels sont confrontés nos jeunes et les besoins d'y remédier à l'aide de mesures adaptées, ciblées à eux. Pour, donc, notre dernier gouvernement, donc, la santé mentale se traduisait aussi par la mise en oeuvre de politiques en ce sens à plus long terme, comme le témoigne la Politique québécoise de la jeunesse 2030.

Je constate que la CAQ reprend une bonne partie du travail du Parti libéral du Québec dans le cadre de son Plan d'action jeunesse 2021-2023. Le gouvernement y reconnaît explicitement l'impact délétère que la pandémie a eu sur la jeunesse en disant, donc, que les jeunes font partie des groupes les plus affectés par les répercussions psychologiques de la pandémie et des diverses mesures pour y faire face de même que par les bouleversements dans les milieux scolaires et du travail, notamment. Donc, l'actualité récente, donc, corrobore, donc, l'importance de traiter de la question de la santé mentale chez les jeunes.

Donc, ma première question, donc, concerne le fait que... Dans le fond, donc, nous avons demandé d'identifier et de ventiler les montants versés en santé mentale dans l'axe santé de la politique d'action jeunesse. Nous voyons que 797 000 \$ ont été versés en ce sens en 2022-2023. Donc, pouvez-vous nous détailler les résultats souhaités et quelles étaient les... quelles sont les retombées, plutôt, de ces investissements?

M. Lacombe : Merci beaucoup. Merci. Bien content d'être avec vous pour ces premiers crédits, cette première étude des crédits Jeunesse. Donc, merci à toutes les équipes et aux collègues d'être là.

Puis, d'entrée de jeu, je vous propose, dans un souci de valorisation, évidemment, du rôle des députés, comme je le fais à chaque fois avec mes adjoints parlementaires responsables d'un dossier et puis comme ça se fait aussi fréquemment, de permettre... de donner l'opportunité à mon collègue le député de Beauce-Sud, qui est mon adjoint parlementaire spécifiquement pour le volet Jeunesse et qui est l'expert de tout ça, de pouvoir répondre aux questions, donc, de nos collègues. Évidemment, je suis... je serai là aussi, disponible, mais je vous propose que, dans le cadre de l'heure qu'on est ensemble, ce soit le député de Beauce-Sud qui puisse répondre aux questions. On l'a fait, notamment, avec la lutte à l'intimidation l'année dernière, avec Enrico... avec le député de Marquette. Habituellement, il y a... il y a un consentement. Je vous le propose.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : ...aussi parce que c'est une question de procédure, je vais devoir avoir le consentement pour que M. le député de Beauce-Sud, et votre adjoint parlementaire, puisse répondre à vos questions. Il y a consentement?

Mme Cadet : ...Mme la Présidente, donc, j'ai une question. Donc, j'imagine qu'on pourra... qu'on pourra consentir question par question.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Bien entendu.

Mme Cadet : Donc, on n'est pas obligés de répondre...

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Oh! non, pas du tout.

Mme Cadet : Moi, je consentirais question par question.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Juste au début, et après ça je vous laisse aller.

Mme Cadet : Merci.

M. Lacombe : ...est-ce que je peux juste ajouter? Ce que... Moi, en tout cas, ce que je vous propose, c'est d'avoir un consentement pour l'ensemble de la période, mais je suis là et je peux aussi répondre aux questions. Mais, si on y va question par question... On n'a pas fait ça lors des dernières études. Je vous dis ça en toute transparence, là. Avec le député de Marquette, par exemple, c'était ma collègue députée de Bellechasse qui répondait, puis parfois il me disait : Bien, j'aimerais peut-être ça entendre le ministre là-dessus aussi, puis là moi, je complétais. Évidemment, tout ça dans un souci de valorisation du rôle de nos collègues qui ont ces dossiers-là puis qui sont les experts de ces dossiers, s'il y a consentement.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Il y a consentement?

Des voix : Consentement.

Mme Cadet : Consentement, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Parfait.

M. Poulin : Bien... Alors, je peux y aller?

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Allez-y.

• (18 h 20) •

M. Poulin : Excellent. Bien, bonjour à tous. Merci, M. le ministre. C'est un plaisir de vous accompagner pour vos crédits pour la jeunesse. Évidemment, je salue les gens qui nous accompagnent, du Secrétariat à la jeunesse, du ministère de la Culture également, qui sont avec nous aujourd'hui, Mme la sous-ministre adjointe, Mme la sous-ministre et tous les professionnels qui nous permettent d'arriver à ce Plan d'action jeunesse là qui est fort important.

Santé mentale, vous avez raison, Mme la députée. Tout d'abord, dans le dernier Plan d'action jeunesse, on a rehaussé l'ensemble du plan d'action. Ça, c'est important de le dire, là. J'ai un graphique sur les crédits totaux, qui ont augmenté de façon importante depuis 2018. On... Je vous donne un exemple, là. En 2018-2019, on était à 43 millions par année; 2023-2024, 59 millions. Ça a fait un plan, sur trois ans, de 100 millions par année, pour 300 millions.

Pour la santé mentale, on finance l'AQPS, entre autres, Tel-Jeunes, la Fédération des cégeps, mais c'est un travail qui est partagé. Vous le savez, nous, à la Jeunesse, on se retrouve avec les grands lobbys, là, au sein du gouvernement du Québec et on a de nombreux échanges avec le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, entre autres dans le déploiement du plan québécois en santé mentale, mais surtout les aires ouvertes, qui sont en train d'être ouvertes à travers le Québec et qui nous permettent, justement, de rejoindre les 12-25 ans pour leur offrir des soins rapides en santé mentale et santé physique. Alors, ça, c'est un élément-phare sur lequel on est en train de travailler, évidemment.

Mais nous, comment on fonctionne, on fait des appels de projets en santé, on finance les groupes qui nous font des demandes et on s'assure de pouvoir répondre à leurs besoins. Mais, déjà, l'AQPS, c'est un exemple, l'Association québécoise de prévention du suicide, Tel-Jeunes, qu'on est venus rehausser pendant la pandémie parce qu'il y avait plus d'appels à ce moment-là, le ROCAJQ aussi, hein, le regroupement des organismes. Je cite, entre autres, les maisons de jeunes, qui font un travail important auprès des jeunes qui peuvent être en détresse. Alors, c'est tout un bouquet d'organismes jeunesse en santé mentale que... et en santé physique que nous venons aider et appuyer.

Mme Cadet : ...savez-vous combien de... Je m'adresse à Mme la présidente. Donc, Mme la Présidente, et non pas député de Beauce-Sud, bien, en fait, combien de jeunes ont bénéficié de ces mesures?

M. Poulin : En fait, le Plan d'action jeunesse, au total, c'est 500 000 jeunes à travers le Québec qui en bénéficient. Pour l'axe santé, je pourrais peut-être le vérifier de façon exacte, parce qu'il faut prendre projet par projet.

On fait de la reddition de comptes. On voit le nombre de jeunes qu'on rejoint. Mais on est passés, quand même, de 300 000 à 500 000 jeunes qui sont rejoints avec nos investissements pour le plan jeunesse.

Mme Cadet : ...on est en mesure de savoir... d'identifier les groupes d'âge atteints? Donc, on... Vous avez, comme moi, donc, pris connaissance de l'étude en matière de santé mentale qui identifiait, donc, les niveaux de détresse et d'anxiété chez les jeunes du secondaire versus les jeunes adultes, donc, ceux au cégep, à l'université. Donc, est-ce que vous savez si vos groupes, donc, ont atteint... si vos mesures, pardon, donc, ont atteint, donc, ces différents groupes cibles?

M. Poulin : ...29 ans. C'est la mission du Secrétariat à la jeunesse.

Mme Cadet : Bien sûr.

M. Poulin : Donc, au départ, lorsqu'on accepte de financer une organisation, elle se doit de rejoindre les 15 à 29, mais on se permet une agilité depuis notre arrivée au pouvoir. Alors, si jamais il y a des jeunes qui sont rejoints en prévention à 12, 13 ou 14 ans, on le fait. Et, vous savez, les carrefours jeunesse-emploi se rendent aussi un peu plus vieux. Donc, on permet, par exemple, à des jeunes de 31, 32, 33 de bénéficier de nos mesures.

Mme Cadet : Bien... Oui, en fait. Donc, vous dites, donc, les 15-29 ans sont rejoints par la politique, mais en fait la politique jeunesse peut aussi étendre son rayon d'action à partir de l'âge de 12 ans pour avoir une visée préventive. Donc, je vous demande, donc : Pour avoir une visée préventive, donc, savez-vous si les mesures que vous avez mises en place, donc, ont été en mesure, donc, d'atteindre cette... ce groupe d'âge, là, donc... donc, dès l'âge de 12 ans?

M. Poulin : En fait, il y a une... Oui, tout à fait. Parce que, exemple, Tel-Jeunes, entre autres, c'est une organisation qui répond également à des jeunes qui sont un peu plus jeunes. Au niveau de l'Association québécoise de prévention du suicide, on agit également en amont. Les carrefours jeunesse-emploi, depuis notre arrivée, on leur a permis aussi une certaine agilité. Alors, oui.

Et, en matière de jeunesse, je pense qu'il ne faut pas se limiter dans un carcan. Évidemment, vous comprenez qu'on essaie de limiter à 15-29 ans, mais, s'il y a des besoins avant, on le fait et on agit. Je ne veux pas devancer vos questions, mais, en matière d'infrastructures, on a lancé un programme, puis les maisons de jeunes en bénéficient puis, des fois, servent... bien, pas des fois, souvent, servent des jeunes de 12, 13 ou 14 ans. Alors, on agit, même si c'est avant 15 ans.

Mme Cadet : Merci, M. le député. Le Secrétariat à la jeunesse est aussi membre de la Table interministérielle en itinérance et en santé mentale, qui a déployé le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026. Ce plan prévoit le rehaussement des équipes en santé mentale jeunesse. Est-ce que vous savez combien d'équipes supplémentaires ou ressources supplémentaires ont été octroyées à cette fin au cours de l'année 2022-2023?

M. Poulin : Bien évidemment, ça, ça relève du ministère de la Santé et des Services sociaux. Donc, ce n'est pas une donnée que j'ai avec moi. Évidemment, on est là comme participants, comme observateurs, comme... pour faire savoir les enjeux qui concernent la jeunesse. En matière, évidemment, d'itinérance, on sait qu'il y a des enjeux très importants lors de différentes périodes de l'année également. Donc, on agit comme partenaires, mais c'est une donnée que le ministère de la Santé et des Services sociaux détient. Si jamais je suis en mesure de pouvoir vous la donner, je le ferai dans un moment ultérieur, ou, sinon, probablement que mon collègue à la Santé et aux Services sociaux, qui a le dossier de l'itinérance, sera en mesure de vous donner les renseignements. Mais c'est une préoccupation qu'on partage, évidemment.

Mme Cadet : Merci. Oui, j'aimerais bien obtenir la donnée, s'il vous plaît.

M. Poulin : Si je ne suis pas en mesure de le faire, sachez que mon collègue délégué à la Santé et aux Services sociaux pourrait le faire, oui.

Mme Cadet : ...beaucoup. Et également, donc, j'imagine que vous n'avez pas l'information par rapport à l'investissement annuel de 25 millions de dollars qui est octroyé à cette mesure. Donc, est-ce que vous savez si l'investissement qui est prévu a été réalisé?

M. Poulin : Bien, c'est une mesure qui relève du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui ne relève pas du Secrétariat à la jeunesse. Comme je vous dis, on a un plan de 300 millions avec des centaines d'actions que l'on mène. Alors, on se concentre beaucoup là-dessus. Mais sachez que mon collègue, qui ne... qui n'est plus ministre délégué, hein, je devrais faire attention, qui est ministre des Services sociaux, serait en mesure de vous donner le renseignement. Ça, c'est...

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Juste avant d'aller plus loin, je dois demander, M. le ministre, le... Vous consentez à remettre les documents que madame demande?

M. Poulin : Bien, en fait, si...

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Je dois demander au ministre.

M. Poulin : On va être prudents. Si je suis en mesure de l'avoir dans le cadre de la séance, je le ferai, mais, puisque ce n'est pas une donnée que nous détenons au ministère de la Culture, au Secrétariat à la jeunesse, je ne peux pas prendre la garantie. Puis je pense que Mme la députée comprend, là.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Vous corroborez? C'est beau?

M. Lacombe : Bien oui, tout à fait, tout à fait.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Parfait. Merci.

Mme Cadet : Merci beaucoup, Mme la...

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Vous pouvez poursuivre.

Mme Cadet : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Donc, dans ce cas-ci, donc, je... j'ai une question, donc, en relief avec, donc, une des mesures qui... dont le ministère de la Culture et des Communications, donc, est porteur, donc, dans le cadre du plan d'action. Donc, le ministère de la Culture est porteur de l'action 4.5, créer un fonds régional de soutien aux projets culturels destinés à avoir un effet positif sur la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans. Un appel à projets a eu lieu du 20 juin au 23 septembre 2022, et la mesure était dotée d'un budget de 1 million de dollars pour l'année 2022-2023. Donc, je ne sais pas si le ministre, dans ce cas-ci, donc, aurait l'information quant à ce qui a été déployé et si l'investissement de 1 million a été réalisé.

M. Lacombe : Bien, si vous voulez passer, peut-être, à une question... à une autre question, on pourrait y revenir dans, peut-être, une minute ou deux, là. Je suis juste en train de chercher l'information pour pouvoir vous la donner.

Mme Cadet : Merci beaucoup. Donc, je passerai peut-être, donc, M. le député de Beauce-Sud, donc, à une autre question. Donc, dans notre demande de renseignements particuliers, on a demandé de fournir les montants octroyés aux organismes communautaires jeunesse qui oeuvrent dans le domaine de la santé mentale. Donc, pour tous les organismes qui oeuvrent dans ce domaine et qui ont reçu des subventions, je pense que, donc, c'était la question 5-RP1, j'imagine qu'il s'agissait d'un financement par projet. C'est exact?

M. Poulin : ...on y va par appel à projets. Donc, oui, effectivement, ce sont des projets qui couvrent le Plan d'action jeunesse, oui, donc, pour 2021-2024. Je peux... Je ne sais pas si vous avez une question. Par exemple, je peux vous donner des infos, l'Association québécoise de prévention du suicide, une année, a reçu 141 000 \$, l'année suivante, 175 000 \$, l'autre année, 175 000 \$. C'est un total de près de 500 000 \$ pour...

Mme Cadet : Oui, on a les données, M. le député de Beauce-Sud.

M. Poulin : Mais voulez-vous qu'on les ventile? Mais... Oui.

Mme Cadet : Parfait. Merci. M. le ministre, est-ce que vous avez la réponse?

M. Poulin : Sur l'appel à projets du ministère de la Culture?

Mme Cadet : Oui.

M. Lacombe : ...

M. Poulin : Donc, c'est une information qu'on aura sous peu. Mais les sommes ont été décaissées. C'est ce que le ministre a souligné.

Mme Cadet : Oui, c'est ça. Donc, la question précédente, donc, est-ce que vous avez trouvé, donc, les... l'information sur ce qui a été déployé?

M. Lacombe : Bien, la... J'attends les détails, là. Mais, la question sur la somme, on me dit que oui, mais je vous reviens avec les détails dans...

Une voix : ...

M. Lacombe : ...dans pas long.

Mme Cadet : D'accord. Donc, on passe à une autre question.

M. Poulin : ...qu'on est aux crédits du Secrétariat à la jeunesse. Vous comprenez que votre question relevait du ministère de la Culture. C'est simplement ça.

Mme Cadet : Bien sûr, bien sûr. Bien, je profite du fait que le ministre porte les deux chapeaux. Donc, il est en mesure de pouvoir répondre à ces deux questions alors qu'il est devant moi.

M. Lacombe : ...cartable était plus loin.

Mme Cadet : Je comprends ça. Je... Donc, je vous dirigerais vers l'axe emploi du Plan d'action jeunesse. Donc, il y a deux mesures qui visent à promouvoir le traitement équitable dans les milieux de travail, donc, soit Kinga, prévention jeunesse et l'Escouade prévention jeunesse, donc... donc, pour les milieux scolaires pour l'un et pour les jeunes du parcours de formation axée sur l'emploi pour l'autre. Donc, il n'y a aucune information qui est disponible sur l'Escouade prévention jeunesse ou sur les sommes totales qui ont été dépensées dans ces programmes. Donc, est-ce que vous savez si les cibles, pour l'année 2022, ont été atteintes?

M. Poulin : C'est un projet qui est autofinancé par la commission des normes et la santé et sécurité du travail, donc, par la CNESST. Donc, c'est une information que nous, nous ne détenons pas, là. Donc, si je suis en mesure de pouvoir vous donner plus de renseignements, je le ferai.

Mme Cadet : Bien, en fait...

M. Poulin : ...on finance, vous savez, les carrefours jeunesse-emploi.

Mme Cadet : Bien sûr, oui.

M. Poulin : On a beaucoup d'organismes jeunesse que l'on finance à l'intérieur de ça...

Mme Cadet : Oui, j'ai vu que vous avez beaucoup de différents partenaires, et donc...

M. Poulin : ...donc, beaucoup de partenaires qu'on a rehaussés, même, à plusieurs reprises depuis notre arrivée.

Mme Cadet : Mais, tout de même, M. le député de Beauce-Sud, donc, le... donc, pour Kinga, donc, le rapport annuel de la CNESST, donc, nous donne certaines informations, mais il n'y en a pas pour l'Escouade prévention jeunesse. Donc, Mme la Présidente, est-ce que c'est... c'est possible... En fait, j'aimerais demander au ministre de pouvoir déposer les rapports de reddition de comptes auprès du Secrétariat à la jeunesse, déposés par la CNESST.

M. Poulin : ...en fait, c'est que ce n'est pas chez nous. C'est le ministère du Travail qui est porteur de cette mesure-là. Donc, c'est le ministère du Travail qui détient les informations puis qui va être en mesure de vous remettre les documents. Donc, ce n'est pas dans ce forum-ci de... des crédits du Secrétariat à la jeunesse. C'est vraiment dans le forum, peut-être, des crédits du ministère du Travail.

Mme Cadet : Donc, le... la CNESST, donc, lorsqu'elle remet son rapport de reddition de comptes, donc, ne le fait pas auprès du Secrétariat à la jeunesse pour les mesures déployées par le Plan d'action jeunesse. C'est ce que vous me dites.

• (18 h 30) •

M. Poulin : En fait, c'est que, dans le Plan d'action jeunesse, comment on fonctionne, c'est qu'on a des partenaires qui sont inclus. Donc, le fait que l'on appuie une mesure ou qu'elle est incluse... Il n'en demeure pas moins que le porteur de ballon demeure le ministère du Travail. Donc, le ministère du Travail détient cette information-là.

Mme Cadet : Donc, de votre côté, donc, est-ce que vous avez... vous... Vous ne vous intéressez pas, donc, à ces résultats-là. Donc, il n'y a pas de reddition de comptes qui est faite.

M. Poulin : En fait, il y a un travail, évidemment, de partenariat qui est fait pour suivre les informations, s'assurer que les résultats descendent, et tout, mais c'est sûr qu'en ce qui a trait à la dernière reddition de comptes c'est le ministère du Travail qui la détient, là, oui. On détient de l'information sur plein d'autres organismes que nous finançons.

Mme Cadet : Parfait. Merci. M. le ministre, est-ce que vous avez retrouvé la réponse à ma question précédente?

M. Lacombe : Bien, je pense qu'on va vous faire signe quand on va l'avoir. Ça va être plus... Ça va peut-être être plus simple, là. Mais j'entends beaucoup de claviers s'activer derrière.

Mme Cadet : Parfait. C'est bon. Je reviens à différentes demandes, donc, de renseignements généraux. Donc, vous nous avez ventilé les contrats octroyés par le ministère en 2022-2023. Vous avez réalisé, auprès de Léger Marketing, un sondage sur les perceptions des jeunes Québécois sur des enjeux relatifs à l'environnement, à la santé globale et le vivre-ensemble. Vous avez versé un premier montant de 16 700 \$ à Léger Marketing pour ce sondage. Donc, si c'était juste le premier... le premier versement, le sondage a coûté combien?

M. Poulin : En fait, c'est, effectivement... L'objectif, c'est de pouvoir... Bon, évidemment, on a vécu la pandémie, qui a été des moments plus difficiles pour les jeunes du Québec, puis on ne s'en est pas caché. Puis il était important pour nous de suivre en temps réel l'évolution et les besoins des jeunes à travers le Québec. Donc, effectivement, il y a une firme qui a été mandatée pour sonder les intérêts des jeunes. Puis on va le faire par différents axes, parce que, vous savez, il y a sept axes dans le Plan d'action jeunesse. On a ajouté l'environnement, on a ajouté la culture. Alors, le but, c'est de pouvoir continuer à sonder. Puis peut-être juste me répéter la fin de votre question.

Mme Cadet : Le sondage a coûté combien?

M. Poulin : 16 500 \$.

Mme Cadet : Ça, c'est le premier versement. Ce que ça indique, c'est que c'est le premier versement. Donc...

M. Poulin : C'est qu'il y a d'autres axes que nous... Comme je vous disais, il y a d'autres axes que nous souhaitons sonder, donc, dans le futur, parce que... exemple, en matière de culture, l'intérêt du français chez les jeunes, la façon dont ils consomment la culture québécoise, en matière d'environnement. On dit que c'est important, l'environnement, pour les jeunes, et je suis convaincu, Mme la députée, qu'on partage cette préoccupation-là, mais est-ce qu'il y a un axe, est-ce qu'il y a un volet en particulier dont les jeunes nous demandent d'intervenir davantage?

Alors, oui, c'est une façon que l'on fait. Puis on le fait aussi à travers des forums avec les organismes qu'on finance. On réunit plusieurs fois par année nos organismes jeunesse que nous finançons via différents forums où, justement, notre but, c'est d'être à l'écoute de leurs besoins puis d'ajuster notre force de frappe.

Mme Cadet : M. le député de Beauce-Sud, quand est-ce que le sondage a été commandé?

M. Poulin : Je peux vous donner les informations sous peu, là. Je n'ai pas les dates en tête, mais ça a été fait de façon assez récente, hein?

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Il reste 1 min 50 s, si vous me permettez, pour trouver les réponses.

M. Poulin : Au mois d'octobre... au mois d'octobre dernier, oui.

Mme Cadet : ...répondants?

M. Poulin : Ça, moi, je n'ai aucun problème à...

Une voix : ...

M. Poulin : Oui. 1 002, 1 002 répondants, oui.

Mme Cadet : Parfait. Donc, Mme la Présidente, donc, j'aimerais que le ministre, donc, puisse déposer à la commission une copie dudit sondage, s'il vous plaît.

M. Poulin : ...à moins qu'il y ait des enjeux particuliers, mais on va vérifier le tout, là.

Mme Cadet : ...est-ce que...

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : M. le ministre, vous consentez à déposer le... vous vous engagez à déposer le document?

M. Poulin : On va...

M. Lacombe : Oui, c'est ça, on va juste vérifier.

Mme Cadet : Est-ce que nous avons les résultats? Donc, on parle d'octobre 2022. Donc, est-ce qu'on a les résultats du sondage?

M. Poulin : On va vérifier... Oui.

M. Lacombe : Oui. Bien oui, oui, on pourra... on pourra déposer, parce que, si vous faites une demande d'accès à l'information, de toute façon, c'est public. Donc, on le déposera gracieusement.

M. Poulin : Oui, tout à fait.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Il reste 56 secondes.

M. Lacombe : Voulez-vous que je vous donne l'information?

Mme Cadet : Oui, allez-y.

M. Lacombe : 115 projets, 1 846 211 \$ en 2022-2023. J'ai ça sur un post-it. Si vous voulez, je peux le déposer.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Consentement pour dépôt?

Des voix : ...

M. Lacombe : Ah! c'est des notes, c'est des notes.

Mme Cadet : Merci beaucoup, M. le ministre. Donc, l'investissement de 1 million ici, donc... Vous avez dit...

M. Lacombe : 1 846 211 \$.

Mme Cadet : Merci beaucoup.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Terminé?

Mme Cadet : C'est écoulé?

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : 15 secondes pour conclure ce bloc-ci.

Mme Cadet : Il reste 15 secondes. Donc, au niveau du sondage, on a dit qu'on le déposait et qu'on a eu les résultats. À quelles fins le sondage a été réalisé?

M. Poulin : À des fins, justement, comme je vous disais tout à l'heure, d'évaluer l'intérêt des jeunes, différents... différents axes du Plan d'action jeunesse, surtout après la pandémie. Puis effectivement moi, j'ai... De mémoire, là, je me souviens d'avoir vu les...

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Merci beaucoup. Ça conclut cette première partie. Merci. Nous allons poursuivre avec la députée de Verdun pour une durée de 11 min 48 s. La parole est à vous.

Mme Zaga Mendez : Merci, Mme la Présidente. Je remercie les collègues d'être présents. Je vais aller directement à nos questions, vu le temps qu'on a, et puis on va parler, bien sûr, d'environnement.

Tantôt, j'entendais le député de Beauce-Sud nous dire qu'on cherche des axes pour l'intervention. J'en ai quelques-uns qui ont été nommés déjà pour des organismes jeunesse en matière d'environnement, entre autres... Déjà, il y a un an, on a adopté une motion à l'unanimité, à l'Assemblée nationale, demandant un comité jeunesse permanent pour donner la place aux générations futures. Et je voulais savoir : Est-ce que le ministre compte donner suite à la création de ce comité consultatif jeunesse à l'Assemblée nationale?

M. Poulin : Vous avez raison. C'est avec Oxfam, entre autres. Et je me souviens d'avoir travaillé avec eux à la rédaction de la motion. Nous les avons rencontrés. Lors de l'élaboration du PEV aussi, du plan du ministre de l'Environnement, on avait créé un comité jeunesse pour pouvoir travailler avec eux, avec le ministre de l'Environnement, pour pouvoir le faire. On est en train de regarder la meilleure façon dont on peut travailler avec ces groupes afin de s'assurer qu'ils puissent avoir un interlocuteur régulier avec le gouvernement. Alors, on ne ferme pas la porte, honnêtement, Mme la députée. Je pense qu'il faut améliorer les... toujours améliorer, en fait, les canaux de communication entre les intérêts de la jeunesse et les intérêts du gouvernement du Québec, et surtout en ce qui a trait à l'environnement.

Alors, sans vous dire oui aujourd'hui, le ministre de la Jeunesse, le ministre de l'Environnement vont continuer à avoir des discussions, mais... D'ailleurs, tout récemment, la sous-ministre adjointe au Secrétariat à la jeunesse a rencontré Oxfam avec des gens de notre cabinet. Donc, sachez que les canaux de communication sont ouverts.

Mme Zaga Mendez : Merci. Parce que c'est au-delà des canaux de communication. On parle vraiment de la création d'un comité permanent, je vous le rappelle. Donc, on sent que les négociations continuent.

En parlant d'environnement aussi, une autre chose qu'on entend de la part du Secrétariat à la jeunesse, c'est qu'il nous manque des infrastructures de gestion des matières résiduelles dans les écoles au Québec. Ne pensez-vous

pas qu'en 2023 le fait de ne pas avoir, par exemple, des infrastructures pour le compostage, le recyclage dans l'ensemble des écoles et des institutions d'enseignement au Québec, ça devrait être une priorité?

M. Poulin : C'est une priorité. C'est pour ça qu'on finance, entre autres, Lab22, hein? Il faut savoir que l'environnement ne faisait pas partie du Plan d'action jeunesse des libéraux. En fait, il y avait deux éléments fort importants qui n'en faisaient pas partie, c'étaient l'environnement et la culture. Alors, lorsqu'on est arrivés en fonction, on a ajouté l'axe environnement et on a financé Lab22, dont leur travail est de diagnostiquer chaque école au Québec et de mettre en place des mesures environnementales, comme vous venez de nous parler, Mme la députée.

Evidemment, il y a des choses qu'on travaille en collaboration avec le ministère de l'Éducation, parce que les écoles primaires, secondaires relèvent du ministère de l'Éducation. Mais sachez que l'objectif, oui, c'est d'avoir des toits verts, c'est d'encourager le compostage, c'est de trouver des façons que, dans chaque école du Québec, on puisse avoir des comités environnementaux.

Je ne sais pas si vous vous souvenez de ça, les écoles vertes Brundtland, à une certaine époque. Moi, j'ai fait partie de ça, puis on était loin du...

Mme Zaga Mendez : Moi aussi.

M. Poulin : Vous aussi, hein? Donc, on a eu du fun dans les écoles vertes Brundtland, c'était fort agréable, mais on est rendus à une autre étape. Et il faut le faire avec les enseignants. Il faut le faire également avec Lab22. Et, dans l'axe environnemental, on a plusieurs mesures que l'on finance, entre autres, des projets de lutte aux changements climatiques, le Pacte pour l'école québécoise aussi — ça, c'est Lab22 — Destination nature, que nos jeunes qui n'ont pas l'occasion de découvrir nos lacs, nos rivières et nos forêts au Québec puissent le faire. C'est encore de la conscientisation environnementale.

Donc, sachez que nous avons des sommes importantes, là. Je regarde, là, juste en 2023-2024, on projette 4,4 millions. Au total, c'est 12 millions du plan d'action qui va aller dans l'axe environnemental. En passant, ça n'existait pas avant notre arrivée.

Mme Zaga Mendez : Merci. Puis on est au-delà du diagnostic. En 2023, je pense que...

M. Poulin : Ah! il faut faire ça avant. Je suis d'accord avec vous. Il faut passer à l'action.

Mme Zaga Mendez : ...le député est d'accord sur le fait que là n'est pas le temps du diagnostic. Il faut absolument que tous nos lieux... dans les écoles, on ait du compostage puis au moins du recyclage, le strict minimum.

Toujours en éducation relative à l'environnement, il y a une lettre ouverte, dernièrement, qui s'adressait au ministre, le comité d'éducation à nos enjeux environnementaux qui veulent entendre plus parler d'environnement dans les cours, parce qu'on a... Vous le savez, nos cours de science, nos cours de technologie n'ont pas été mis tous à jour. Donc, je voulais savoir où en est cette réflexion pour mettre à jour les cours de science et technologie pour donner une plus grande place à l'apprentissage en matière d'environnement, de lutte aux changements climatiques.

M. Poulin : C'est sûr qu'avec notre collègue la ministre de l'Éducation on y travaille, mais c'est déjà commencé, le cours à la citoyenneté québécoise. Et, oui, on doit parler plus d'environnement, des écoles, à l'intérieur du cursus scolaire. Vous n'êtes pas sans savoir non plus, avec les pédagogues du ministère de l'Éducation, les délais qui peuvent s'appliquer lorsqu'on souhaite ajouter quelque chose au cursus scolaire. Mais, oui, Mme la députée, on partage le même objectif que vous, de parler davantage d'environnement. Vous avez parlé des cours de science.

• (18 h 40) •

Alors, c'est sûr que nous, on vient... on vient financer, au Secrétariat à la jeunesse, tout ce qui ne se fait pas dans le cursus scolaire, là, disons, dans les heures de cours. Ça fait que c'est pour ça qu'on vient appuyer Lab22. C'est pour ça qu'on finance des organismes en matière d'environnement pour aller dans les écoles. Puis moi, je vous le dis, Mme la députée, puis je suis convaincu que le ministre va être d'accord avec moi, ça ne va pas assez vite dans le cursus scolaire, là. 2024, on a un nouveau plan d'action. On va en mettre plus en environnement pour qu'on en entende davantage parler dans les écoles.

Alors, Lab22 a une vingtaine d'écoles, si je ne me trompe pas, actuellement. Moi, je leur ai dit : On peut-tu en faire 40, on peut-tu en faire une centaine? Évidemment, il y a des enjeux de main-d'oeuvre, là, mais on va mettre les sommes au rendez-vous pour parler plus d'environnement dans les écoles, au-delà du cursus scolaire.

Mme Zaga Mendez : Merci. Je suis quand même curieuse, parce que, là, on en parlait au début de... Le cours d'éthique et citoyenneté, bien, ça comporte déjà huit thèmes, là, donc, oui, l'environnement, l'éducation à la sexualité. On a différents thèmes qui vont être dans ce cursus-là, et là j'entends qu'on va faire plus. J'aimerais ça, si on est capables d'avoir une réponse plus claire... Est-ce qu'on va écouter les demandes du comité d'éducation aux enjeux environnementaux puis réformer les cours de science?

M. Poulin : En fait, c'est sûr qu'il y a une partie de la réponse qui relève du ministre de l'Éducation actuel. Nous, ce qu'on peut vous dire, c'est que, comme lobby de la jeunesse au sein de notre gouvernement, et je vous inclus, Mme la députée, à l'intérieur de ce que l'on fait, on va continuer de lobbyer, si on veut, le ministère de l'Éducation pour qu'on parle davantage d'environnement dans les écoles.

Moi, ma marge de manoeuvre, actuellement, est surtout située au niveau de financer ce qui se fait en dehors des classes. Alors, Lab22 est un bel exemple. Et, en 2024, on va faire un appel à projets, 2024, peut-être 2025. On est en train de regarder ça. Mais, plus tôt que tard, on va faire un appel à projets par axe, où on va dire à tous les groupes environnementaux du Québec : Qui est prêt à venir parler d'environnement dans les écoles du Québec? On va leur demander. Puis je lance un appel, celles et ceux qui ont une compétence en matière d'environnement, qui sont prêts à faire des ateliers en environnement dans nos écoles, qui sont prêts, même, par moments, à être engagés par des enseignants qui, à travers leurs budgets, engagent des groupes pour tenir des activités environnementales. On sera ouverts à ces projets-là dès l'année prochaine, en fait.

Mme Zaga Mendez : Parfait. Je remercie pour ces réponses. J'aimerais aller sur un autre sujet qui concerne aussi beaucoup les jeunes, c'est l'accès aux produits d'hygiène menstruelle. Moi, quand je vais visiter les écoles au Québec, les gens m'en parlent, des jeunes filles qui me disent qu'on n'a pas, surtout quand on a un budget très serré dans le cadre de l'inflation... Avoir accès, là, on va se le dire, à des tampons, à des serviettes, à des DIVA «cups» dans les écoles, ce serait une bonne idée, puis que ce soit gratuit puis accessible, surtout dans une hausse... qu'on voit une hausse rapide du coût de la vie. Ça fait que ma question : Qu'est-ce que vous en pensez, le ministre ou le député, de rendre gratuits les produits d'hygiène menstruelle dans les institutions publiques comme les écoles?

M. Poulin : Bien, c'est intéressant, ce que vous nous amenez, Mme la députée, sans compter également qu'on a vu différents débats dans l'espace public concernant cet enjeu-là, même au niveau du procédé, du choix du matériel, et tout. Donc, je pense que c'est quelque chose qui est intéressant. Puis, honnêtement, moi, je suis intéressé à en savoir plus puis en entendre plus. Vous nous émettez un avis sur la question aujourd'hui. Probablement que la Santé publique a également un avis sur la question. Alors, sachez qu'on est ouverts et en mode écoute à ce que vous nous suggérez aujourd'hui... à ce que vous nous amenez aujourd'hui, en fait.

Mme Zaga Mendez : Bien, je suis contente de voir l'ouverture. Je vous partage qu'en Écosse, récemment, on a un projet de loi qui est passé, qui propose la gratuité des produits d'hygiène menstruelle dans les institutions publiques, dont les écoles. Ça fait que c'est des choses... c'est de plus en plus... qui sont présentes un peu partout puis qui viennent en aide à des jeunes femmes partout au Québec, là, et surtout dans un contexte d'inflation, quand les jeunes filles n'ont pas d'argent de poche pour s'acheter des produits d'hygiène féminine.

Puis on va continuer sur la question de la gratuité puis l'accompagnement de ces jeunes femmes-là dans... En Colombie-Britannique, on a vu qu'on a rendu gratuite aussi la contraception sur ordonnance. Dans un contexte dans lequel on veut... Puis j'ai senti l'intention de la part du gouvernement de la CAQ de défendre le droit des femmes à l'avortement puis surtout avoir une contraception à un jeune âge, de la rendre accessible. J'aimerais entendre le ministre ou le député nous parler sur sa vision. Est-ce possible de rendre gratuite la contraception sur ordonnance au Québec?

M. Poulin : Un peu comme la réponse que je viens un peu de vous servir, il y a encore des échanges publics, en fait, sur ces enjeux-là. Puis je pense que, de bon aloi, Mme la députée, vous mettez la balle au jeu et vous portez à notre attention ces sujets-là. Vous avez vu comme nous ce matin la ministre de la Condition féminine, dans une entrevue à *La Presse*, réfléchir à comment mieux encadrer le droit à l'avortement au Québec de façon sine qua non, de façon claire, de façon inscrite. Et je pense qu'on peut saluer le leadership de la ministre de la Condition féminine pour mieux encadrer le droit à l'avortement. Et, dans ce que vous nous soulevez aujourd'hui, je pense que ça pourrait, effectivement, faire partie de sa réflexion. Et elle a tendu la main ce matin à la société civile à mieux faire... à participer, en fait, au débat pour encore mieux encadrer le droit à l'avortement.

Donc, je pense que ça peut certainement faire partie des réflexions qu'elle va faire. Elle va... Dans le cadre d'un projet de loi, vous le savez, il y aura des consultations publiques également où les groupes de la société civile devront émettre un avis là-dessus puis probablement sur l'enjeu que vous nous soulevez également.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Je vous avise qu'il reste deux minutes.

Mme Zaga Mendez : Il me reste deux minutes. Bien, j'invite le collègue et le ministre à faire part qu'un investissement pour rendre gratuite la contraception sur ordonnance... Ça nous coûterait moins cher de rendre gratuite la contraception. On a calculé de notre côté. Ça coûte environ 48 millions par année versus le fait qu'on dépense, par exemple, au Canada, entre 320 millions annuellement, par exemple, en frais de système de santé reliés aux grossesses non désirées. Ça fait que c'est vraiment une mesure qui rend accessible la contraception, qui accompagne les jeunes femmes dans leur droit de décider pour leur corps. Alors, j'espère que le lobbying jeunesse va prendre cette idée-là au bond.

M. Poulin : Oui. Puis, rappelons-le, là, hein, le droit à l'avortement est un droit qui est reconnu depuis longtemps. Notre gouvernement ne l'a jamais remis en question. Et la preuve, c'est qu'on souhaite encore mieux l'inscrire noir sur blanc. Alors, ça, je pense que, là-dessus, on est clairs. Puis sachez qu'on partage cette volonté-là, Mme la députée.

Concernant votre question précédente sur l'accès aux produits menstruels, une vérification, dans la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2028...

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Une minute.

M. Poulin : ...il y a une mesure, à l'intérieur, qui... Je vais vous la lire, là : «Assurer une concertation interministérielle en vue d'améliorer l'accès aux produits menstruels.» Et on m'indiquait qu'exemple une jeune fille, dans une école, qui n'aurait pas les moyens de pouvoir y avoir accès, le ministère de l'Éducation a envoyé... en tout cas, du moins, rend accessible, à l'intérieur des écoles, la possibilité d'en avoir gratuitement. Et ça, je pense que c'est important.

Mais, comme je vous ai dit un peu tout à l'heure, c'est quelque chose que la Santé publique pourrait mettre un avis également, avec le ministère de l'Éducation, mais qu'on n'est pas fermés à cette idée-là, surtout lorsqu'on parle du primaire et du secondaire.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : 20 secondes.

Mme Zaga Mendez : Je suis contente d'entendre une ouverture, que cette idée-là va faire du chemin, parce que ça peut arriver, des jeunes filles qui sont gênées de le demander, par leurs conditions sociales...

M. Poulin : C'est vrai. Vous avez raison.

Mme Zaga Mendez : ...par leurs conditions économiques. Puis je pense qu'on a un devoir que, nos écoles, on donne ces services publics également aux jeunes femmes du Québec. Alors...

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Merci beaucoup. On arrive à la toute fin. Alors, je vais maintenant passer le micro au député de Matane-Matapédia pour une période de 3 min 46 s. La parole est à vous.

M. Bérubé : Merci, Mme la Présidente, M. le ministre, à nouveau, M. l'adjoint parlementaire. Probablement que le ministre est familier avec l'organisme Force Jeunesse, organisme qui, historiquement, a été assez près du premier ministre, qui a été présidé par son directeur de cabinet, où son collègue de Chambly et ministre a également milité, Force Jeunesse. Ils se sont exprimés en marge du budget, et je vous cite l'extrait de leur communiqué : «Baisses d'impôt : refiler la facture aux générations futures. Force Jeunesse déplore la baisse d'impôt financée à même le Fonds des générations. Alors que la mise à jour budgétaire de décembre dernier prévoyait des versements de 3,94 milliards en 2023-2024, le budget d'aujourd'hui réduit plutôt les versements de 1,6 milliard pour atteindre 2,37 milliards. En quatre ans seulement, on réduit de près de 50 % les versements au Fonds des générations pour financer un projet qui ne favorise pas l'équité intergénérationnelle. Sans plan pour compenser la réduction des revenus de l'État, la baisse d'impôt risque de nuire à la soutenabilité des finances publiques du Québec, qui sera mise à l'épreuve en raison du vieillissement de la population et de la crise climatique.» Et le plus important : «Rappelons également que les 18-35 ans constituent le groupe d'âge qui enregistre les plus faibles revenus et donc qui bénéficiera le moins de la baisse d'impôt.»

Ils sont venus à l'Assemblée nationale, Mme la Présidente. Ils ont même participé à un cocktail où plusieurs membres de la CAQ étaient là. Bien, ils nous ont dit des choses. Ils ne sont pas de bonne humeur face à la décision du gouvernement. Ils sont même étonnés qu'un parti politique qui, historiquement, s'est beaucoup tenu près de Force Jeunesse décide d'aller exactement à l'encontre de leurs recommandations.

Qu'est-ce que... Je vais m'adresser au ministre, en tout respect pour l'adjoint parlementaire, que j'estime beaucoup. Qu'est-ce que le ministre, qui a participé au budget, répond à Force Jeunesse? Je veux juste rappeler que c'est un exercice de reddition de comptes ministériel.

M. Lacombe : Bien, c'est sûr, mais je pense que la valorisation du rôle de député est importante puis, puisque mon collègue... Mais je vais vous répondre avec plaisir. Je vais vous répondre avec plaisir. C'est juste plus fort que moi. Je pense qu'on doit donner plus de place et d'espace à nos adjoints parlementaires.

M. Bérubé : ...avait été nommé au Conseil des ministres, il aurait été excellent.

M. Lacombe : Bien, je vais laisser cette prérogative-là au premier ministre. Vous le connaissez bien. Vous lui ferez des suggestions.

J'ai envie de vous dire... Je comprends que... Et j'accueille ces commentaires-là de Force Jeunesse, qui sont, par ailleurs... Les membres qui constituent Force Jeunesse, c'est des jeunes allumés, et moi, je salue toujours ça. Puis d'ailleurs vous en avez fait l'illustration avec beaucoup d'éloquence. Il y a des gens qui s'illustrent maintenant dans la sphère politique qui sont issus de cette filière.

• (18 h 50) •

Mais, en même temps, je pense que les chiffres sont importants. Il faut regarder aussi d'où on part et d'où on... et où est-ce qu'on s'en va. Si vous regardez le moment où le Fonds des générations a été institué, l'objectif du ratio de la dette brute au produit intérieur brut, le PIB, l'objectif avait été établi à 45 % en 2010. Au 31 mars 2023, ce même ratio va s'établir à 42,2 %. Donc, on est déjà en deçà de l'objectif qui avait pourtant été fixé lorsque le fonds a été institué.

Donc, je pense qu'on peut raisonnablement puis sans aucune gêne dire qu'on respecte l'idée...

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Il reste 39 secondes.

M. Lacombe : ...l'idée derrière l'instauration du Fonds des générations et qu'on est même, je dirais, plus performants que ce qui avait été anticipé au départ. Donc, moi, je pense que donner... donner une pause à la classe moyenne en ce moment...

M. Bérubé : Bien...

M. Lacombe : ...tout en respectant les objectifs de départ, c'est tout à fait louable.

M. Bérubé : Mme la Présidente, j'ai peu de temps.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Allez-y.

M. Bérubé : Ce n'est pas... ce n'est pas l'opinion de Force Jeunesse, qui considère que vous avez fait le choix de ne pas favoriser les jeunes. C'est pour ça qu'on est aux crédits Jeunesse. C'est un choix que vous avez fait qui, heureusement, vous a souri, mais ce n'est pas l'opinion d'un groupe important de la jeunesse, qui considère le choix que vous avez fait...

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Rapidement.

M. Bérubé : ...va à l'encontre des engagements passés de plusieurs membres de votre gouvernement. Merci.

M. Lacombe : Je peux-tu répondre? Je ne peux pas...

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : C'est tout le temps qu'on avait, tout le temps qu'on avait. Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer au deuxième bloc de l'opposition officielle avec une période de 16 min 40 s. La parole est à vous.

Mme Cadet : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bien, M. le ministre, je vais vous laisser l'occasion de pouvoir formuler votre pensée quant à la question du député de Matane-Matapédia, parce que c'est effectivement sur la question du Fonds des générations que je souhaitais vous interroger à l'occasion de ce deuxième bloc de questions. Donc, je ne réitérerai pas le libellé du communiqué de presse de Force Jeunesse. Donc, je fais miens les propos de mon prédécesseur sur cette question. Donc, j'aimerais, donc, peut-être vous laisser finaliser la réponse que vous aviez pour lui, je pense que nous allons tous en bénéficier, puis je poursuivrai.

M. Lacombe : Bien, je vais, donc, remettre les choses en perspective, parce que je pense que c'est important. Il y a une mesure de départ qui a été donnée, un objectif de départ qui a été donné lorsque le Fonds des générations a été mis sur pied, idée novatrice à ce moment-là, qui a été proposée, d'ailleurs, par des jeunes. Je trouve que c'est important de le souligner.

Une voix : ...

M. Lacombe : Des jeunes libéraux, effectivement. Ça, je pense qu'on peut rendre à César ce qui revient à César. C'est une excellente initiative.

À ce moment-là, l'objectif avait été établi à 45 %, donc, le ratio de la dette brute au PIB, 45 %. 31 mars 2023 : 40,2 %. Donc, on est en deçà de... Bien, en fait, on performe mieux que l'objectif qu'ils s'étaient fixé, qui avait été fixé à ce moment-là. Et je vais même dire davantage que ça. On a annoncé, dans le cadre du budget 2023-2024, qu'on va réduire la dette nette encore et qu'on va se rendre à 30 % du PIB d'ici 2037-2038. Donc, à un moment donné, je pense qu'il faut aussi remettre les chiffres en perspective et se dire qu'on n'est pas en train d'endetter les générations futures pour faire les baisses d'impôt qu'on s'appête à faire.

Mais le point que je voulais faire puis la réponse que je veux donner au député de Matane et que je peux vous donner aussi, c'est qu'on peut bien se projeter comme ça dans le futur puis dire que c'est une mauvaise décision, même si moi, je pense que, quand on regarde les chiffres, on voit qu'on est même plus ambitieux que ce qui était prévu au départ, mais qu'est-ce que vous répondez aux jeunes, parce que, là, on parle des jeunes, qu'est-ce qu'on répond aux jeunes qui viennent de familles à faibles revenus qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts et dont la préoccupation des parents, c'est d'être capables de payer la facture d'épicerie à la fin de la semaine, ces familles qui, parfois, sont obligées, à la fin de la semaine, et je vous en passe un papier, d'apporter leurs sacs de bouteilles vides au dépanneur pour être capables de s'acheter un litre de lait ou un pain tranché pour être capables de finir la semaine?

Moi, je pense que de donner une pause à ces familles parmi les plus démunies pour qu'ils soient capables non seulement de subvenir aux moyens... aux besoins de base de leurs jeunes, parce qu'encore une fois on parle des jeunes, mais aussi aux autres besoins, comme celui d'aller à l'école... Moi, je pense que c'est tout à fait louable, d'autant plus qu'on respecte... En fait, on est encore plus ambitieux que ce qui avait été fixé au départ pour le Fonds des générations. Donc, est-ce qu'on est capables de faire les deux? À un moment donné, là, je pense que oui. Puis je pense que ce débat de chiffres un peu... je ne veux pas dire ésotérique, mais je vais dire ce débat de chiffres me paraît parfois bien loin de la réalité des gens qui ne sont même pas capables d'aller au dépanneur, à la fin de la semaine, pour s'acheter un litre de lait parce qu'ils n'arrivent pas.

Donc, je pense que notre baisse d'impôt, entre autres, pour ces gens-là... Là, vous me répondez que ça favorise aussi les plus fortunés. Vous avez raison. Je vais vous répondre que les plus fortunés paient déjà plus d'impôt puis qu'ils financent largement nos services publics, mais que ça va aussi toucher les moins fortunés et que cet argent-là de plus dans leurs poches à chaque mois, bien, va faire une grande différence.

Mme Cadet : M. le ministre, donc, vous avez un peu anticipé ma réponse, en fait, en regardant, donc, mon expression faciale, parce que j'ai l'impression... Donc, vous évoquez vous-même, donc, ce débat de chiffres. Ce n'est pas un débat qui m'apparaît ésotérique, pour ma part, d'autant plus que, s'il faut vraiment, donc, se poser la question au niveau du plan budgétaire 2023-2024 qui a été déposé par votre collègue ministre des Finances, on se rend bien compte que... qu'on ne fait pas juste favoriser également les classes les plus fortunées, mais que les classes, donc, les plus défavorisées, donc, celles que vous évoquez, celles qui en arrachent, donc, celles qui ont de la difficulté à se rendre à l'épicerie avec leurs familles, avec leurs enfants, ne sont pas du tout atteintes par les... ces baisses d'impôt qui ont été présentées.

On dénote aussi, dans ce budget, donc, une faible augmentation au niveau de la... du crédit d'impôt à la solidarité, une mesure que nous, au Parti libéral, donc, nous proposons pour compenser une baisse d'impôt. Donc, je ne veux pas trop m'étendre sur cette partie-là, mais, l'argumentaire de dire que la baisse d'impôt profite aux familles, profite aux jeunes en ce moment, aux jeunes d'aujourd'hui sans pénaliser les jeunes de demain, je ne pense pas que ce soit le cas, d'autant plus que les baisses d'impôt qui ont été mises en oeuvre pénalisent les familles par rapport aux personnes seules et aux personnes sans enfant. Donc, ça, c'est un débat qui est autre.

Également, donc, sauf votre respect, donc, vous disiez qu'on n'est pas en train d'endetter les générations futures avec la ponction au Fonds des générations qui a été faite à l'occasion de ce budget, mais c'est difficile de souscrire à cet argumentaire, parce qu'effectivement, dans tous les cas, donc, on continue d'aller financer ces baisses d'impôt là de la manière qui soit la plus dispendieuse pour les contribuables. Donc, en pigeant, donc, dans le Fonds des générations, on n'est pas en train... on fait exactement, donc, le contraire de qu'est-ce que vous venez d'affirmer, M. le ministre. Donc, ça, c'était au niveau, donc, des commentaires. Donc, je ferme cette parenthèse.

Donc, M. le ministre, donc, vous nous indiquez, dans ce cas-là, que vous êtes d'accord avec cette mesure du gouvernement et que vous répondez à Force Jeunesse qu'ils ont tort dans leur analyse.

M. Lacombe : Moi, je suis responsable de ce que je dis, pas de ce que vous souhaitez laisser transparaître de mes propos, et le verbatim à cet effet-là est très clair. Ce que je dis, c'est que j'accueille cette position de Force Jeunesse. Ils ont droit d'avoir cette position-là. Dans une société libre et démocratique, on se doit d'avoir des débats. Et on accueille cette position-là, avec laquelle, par ailleurs, nous sommes en désaccord.

Et, je vous l'ai dit, je ne sais pas comment vous pouvez prétendre que nous endettons les générations futures, alors qu'au 31 mars 2023, je vous le rappelle, le ratio de la dette brute au PIB : 40,2 %. On a annoncé qu'on va réduire le poids, donc, de la dette nette à 30 % du PIB d'ici 2037-2038.

Donc, à un moment donné, je pense qu'il y a une limite à dire qu'on endette les générations futures et à ignorer la détresse que vivent parfois certaines familles dans l'immédiat, des familles souvent parmi les plus démunies mais aussi des familles de la classe moyenne qui sont prises entre les plus fortunés de la société puis les plus démunis, d'un côté, ceux qui ont plus peur de la fin du monde que de la fin du mois, comme on dit, puis, de l'autre, les familles qui ont déjà beaucoup de soutien de la part de l'État. La classe moyenne, dans le milieu, elle trouve ça difficile.

Puis moi, je suis abasourdi de... et je pense, peut-être, que ça mérite une précision de votre part, de vous entendre dire que, pour ces familles-là, ça ne fera pas de différence et que ça n'a aucun impact. Est-ce que vous êtes en train de nous dire que les baisses d'impôt qu'on a consenties aux familles de la classe moyenne, pour vous, elles n'existent pas, qu'il n'y aura pas... il n'y aura pas de baisse véritable? Parce qu'à ce que je sache, si ma mémoire est bonne, vous aviez aussi promis des mesures fiscales pendant la dernière campagne électorale.

Mme Cadet : M. le ministre, votre propos ne concernait pas les baisses d'impôt consenties à la classe moyenne. Vous avez évoqué les familles qui en arrachent. Vous avez nommé, donc, quelques exemples, donc, de familles qui, à mon sens, n'entrent pas dans cette description-là. Nous, ce que nous déplorons, c'est... En fait, nous déplorons, donc, deux choses, donc, d'une part, le fait que les baisses d'impôt que vous avez mises de l'avant, donc, soient financées à travers le Fonds des générations...

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Je vais vous demander... Juste faire attention de ne pas prêter des intentions, de part et d'autre, s'il vous plaît. Puis on va recommencer à s'adresser à la présidence, d'accord? Merci.

Mme Cadet : Merci, Mme la Présidente. Merci de ramener le débat, parce que vous avez... En fait, vous avez raison. J'ai l'impression que M. le ministre, donc, tente de faire diversion avec certains sujets.

M. Poulin : ...ici au ministre. Ça n'a pas de bon sens, là. Voyons donc!

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : J'ai dit «de part et d'autre, s'il vous plaît», d'accord?

M. Lacombe : Je réponds aux questions.

Mme Cadet : De part et d'autre.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : On va... on va s'enligner sur le sujet. Je vous rappelle, ce sont des crédits Jeunesse. Merci.

• (19 heures) •

Mme Cadet : Dans tous les cas, M. le ministre, donc, est-ce que vous êtes en faveur du principe d'équité intergénérationnelle?

M. Lacombe : Bien, tout à fait. Puis l'ensemble de mes collègues est en accord avec ça. Et moi, je vous souligne que je réponds à vos questions. On est dans les crédits Jeunesse et là on parle de baisses d'impôt. Donc, je... Moi, je réponds aux questions, là. C'est vous qui... qui dictez le rythme, et moi, je vous suis.

Mme Cadet : Merci, M. le ministre. Est-ce que vous portez votre chapeau Jeunesse à la table du Conseil des ministres dans ce cas-ci?

M. Lacombe : Pourquoi vous me posez cette question-là? Est-ce que vous en doutez?

Mme Cadet : Bien, la réponse est oui.

M. Lacombe : Bien, moi, je serais curieux de vous entendre là-dessus, parce que je pense que tout le monde ici joue son rôle. Je pense que ce serait un peu insultant si je vous demandais si vous pensez que vous jouez bien votre rôle de députée dans votre circonscription puis si moi, jeune homme, je remettais en doute votre compétence ou le fait que vous occupez bien vos fonctions. Je pense que tout le monde ici fait son travail correctement.

Mme Cadet : La question ici, donc, n'est pas de parler de travail de circonscription. Mon rôle, comme contrôleur de l'action gouvernementale et de porte-parole en matière de dossiers jeunesse, est de vous poser des questions sur votre rôle en matière de dossiers jeunesse. Donc, sur la question du Fonds des générations, donc, mon collègue de Matane-Matapédia, donc, a entamé la conversation sur les... la position de Force Jeunesse sur cette question-ci, une position que nous partageons au sein de notre aile parlementaire, et il convient de poser cette question-ci.

M. Lacombe : ...vous me donnez...

Mme Cadet : On est à l'intérieur du propos, là.

M. Lacombe : Oui, tout à fait. Vous me donnez l'occasion d'y répondre, mais, encore une fois, je serais... je serais curieux de savoir en quoi vous trouvez que je ne porte pas mon chapeau Jeunesse au Conseil des ministres. Je trouve ça un peu... un peu étrange de vous entendre dire ça. Mais, si vous avez des exemples concrets, je serai preneur.

Mais moi, je vais vous dire une chose, je suis très fier de l'action gouvernementale qui touche tous les secteurs où les jeunes sont concernés. On n'a qu'à penser, par exemple, dans mes fonctions précédentes, la mise sur pied d'un chantier de plus de 7 milliards, 7 milliards de dollars pour s'assurer que chaque tout-petit puisse avoir une place dans un service de garde éducatif à l'enfance. Je pourrais vous parler du Plan d'action jeunesse, qui permet maintenant de rejoindre jusqu'à 500 000 jeunes, 200 000 jeunes de plus que lorsque vous étiez au pouvoir, le Parti libéral, plan d'action de 300 millions de dollars, qu'on va renouveler. Je pourrais vous parler de tout ce qu'on fait dans les écoles. Il n'y a pas un gouvernement de l'histoire moderne qui a investi autant que le gouvernement de la Coalition avenir Québec dans nos écoles, notamment dans l'aide aussi, les professionnels qui sont sur le terrain pour répondre à nos jeunes qui ont des difficultés à l'école mais qui ont aussi des problèmes de santé mentale. Je pourrais vous parler de tout ce qu'on fait en culture. Je pourrais vous parler du Plan pour une économie verte, en environnement.

Donc, je pense que, s'il y a bien un secteur duquel on n'a pas à être gênés, comme gouvernement, c'est le secteur de la jeunesse, tout ce qu'on fait pour... pour nos jeunes.

Puis je ne pense pas que l'austérité budgétaire qu'on a connue entre 2014 et 2018 est un exemple éloquent de tout ce qu'on pouvait faire pour aider la jeunesse. Donc, quand vous remettez en doute mes capacités ou ma volonté, comme ministre, de défendre les intérêts jeunesse, bien, moi, je pourrais vous proposer des lectures qui vous démontreraient à quel point l'austérité libérale, pendant quatre ans, a fait mal aux jeunes, notamment, aux femmes aussi. Il y a des livres qui ont été écrits là-dessus. La crise étudiante en est un bon exemple. Puis je pourrais continuer longtemps, mais je pense que ce serait peut-être improductif.

Mme Cadet : Mme la Présidente, j'ai l'impression que le ministre, donc, prête des intentions. Donc, je lui demanderais...

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Je vais vous... Je vais ramener le sujet. Je vais... je vais ramener le sujet, s'il vous plaît, aux crédits Jeunesse. Je vais vous donner l'occasion de poser des questions sur des crédits Jeunesse, s'il vous plaît.

Mme Cadet : Merci. Donc, je vous amène, donc, sur un autre sujet, donc, concernant les jeunes. Donc, c'est toute la question de la gouvernance. On vous a demandé, donc, en demande de renseignements particuliers, la liste des

sociétés d'État visées par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le nombre de jeunes y siégeant en date du 28 février 2023. Il y a deux sociétés d'État ayant actuellement l'obligation de présence d'au moins un jeune au sein de son conseil d'administration qui ne remplissent pas cette obligation, soit la Caisse de dépôt et la Société d'habitation du Québec. Comment est-ce que vous justifiez que le résultat n'est pas atteint?

M. Lacombe : Est-ce que vous voulez que j'y aille ou le député de Beauce-Sud peut y aller?

Mme Cadet : Le député de Beauce-Sud peut y aller. Vous pourriez compléter au besoin.

M. Poulin : Merci, Mme la députée. Vous avez raison, on est à 95,4 %, je pense, de sociétés d'État... 95,7 % de sociétés d'État qui ont, justement, un membre de moins de 35 ans. Vous avez raison, deux ne l'ont pas. Notre objectif, c'est de pouvoir le combler le plus rapidement possible.

On a fait deux, trois affaires. On a fait un appel de candidatures jeunesse, où on a permis à des jeunes de transmettre aux Emplois supérieurs leur intérêt pour devenir membre de conseil d'administration, et, au même moment, on a lancé des appels, ce qu'on appelle, de formation, du Collège des administrateurs de sociétés, pour permettre à des jeunes de suivre une formation et d'éventuellement pouvoir devenir membres des sociétés d'État.

C'est quand même un bout de chemin important. Je salue le travail du gouvernement libéral de l'époque d'avoir permis ça. Il n'en demeure pas moins que, lorsque nous sommes arrivés, on a élargi à encore plus de sociétés d'État. C'est un grand bout de chemin qu'on a accompli ensemble. Il en manque deux. Nous voulons les combler. Et je profite de votre... de votre question, Mme la députée, pour rappeler que tout jeune au Québec qui souhaite être membre d'une société d'État peuvent... membre du conseil d'administration d'une société d'État peut transmettre aux Emplois supérieurs leur intérêt à en devenir membre.

Mme Cadet : ...M. le député de Beauce-Sud. On sait que la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État est sélective dans les sociétés qui y sont assujetties. Donc, elle permet à certaines de celles-ci, comme la CNESST, d'échapper à cette norme de nomination d'au moins un jeune membre de 35 ans et moins sur leurs instances. Ces sociétés prennent des décisions qui sont pertinentes pour les jeunes. Oui, donc, elles ont des répercussions sur l'ensemble de la société québécoise, mais elles sont pertinentes pour les jeunes, notamment en ce qui a trait à la CNESST, donc, toute la question des jeunes qui sont touchés par les lésions professionnelles, là, comme nous en avons, donc, débattu dans les dernières semaines avec le projet de loi n° 19. Comment vous justifiez l'exclusion de la CNESST? Et est-ce que vous entendez assujettir, donc, la société d'État à l'article 3.6 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État?

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Il reste deux minutes.

M. Poulin : Je pense... Bien, c'est une très bonne question. En fait, je pense que la volonté était d'y aller par étapes, parce que ni les libéraux, à l'époque, ne les avaient assujetties. Nous, on a rehaussé. D'ailleurs, c'est 39 des 46 sociétés d'État qui seront visées par la nouvelle obligation d'ici le 3 juin 2024 et qui ont au moins un membre qui était âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination, par rapport à 37 des 46 au 31 mars 2022. Alors, il y a un progrès qui est constant.

Je prends note de votre recommandation, honnêtement, Mme la députée, d'éventuellement en ajouter. Je pense que la volonté, comme les libéraux l'avaient fait à l'époque, était d'y aller par étapes. Et, encore une fois, je pense que, lorsqu'on aura des banques encore plus élevées de jeunes, aux Emplois supérieurs, qui souhaitent devenir membres des sociétés d'État, peut-être que ça nous permettra de pouvoir en assujettir d'autres. Mais je pense que la volonté, d'abord, c'est d'y aller par étapes. C'était d'ailleurs... La dernière loi, c'était le ministre des Finances, la dernière fois, qui l'avait ajouté, oui.

Mme Cadet : Merci, M. le député de Beauce-Sud. Depuis 1995, le gouvernement du Québec incite les ministères et organismes gouvernementaux à verser un minimum de 4 % de leur budget en placements publicitaires dans les médias communautaires reconnus. C'est le ministère de la Culture qui valide la liste des médias communautaires au 1er janvier de chaque année. Le Secrétariat de la jeunesse a dépensé zéro dollar en placements dans les médias communautaires, mais 100 % de son budget dans les GAFAM, donc, sur Internet et les médias sociaux. Comment est-ce que vous pouvez l'expliquer?

M. Poulin : C'est un équilibre qui n'est vraiment pas facile. Et évidemment...

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : 30 secondes.

M. Poulin : ...c'est le ministère du Conseil exécutif dont le rôle est de pouvoir dépenser le tout. La meilleure façon de rejoindre les jeunes, par moments, est probablement de le faire via les réseaux sociaux. Je suis d'accord avec vous.

Mme Cadet : ...comme CIBL, Radio Centre-Ville, qui sont souvent portées par des jeunes, par des étudiants, donc, qui sont reconnues par le ministère de la Culture.

M. Poulin : Oui. Bien, c'est... La comptabilisation est faite auprès du ministère du Conseil exécutif. Mais j'ai fait partie d'une commission parlementaire, dans le précédent mandat, où notre rôle et notre travail étaient, justement, d'inciter le gouvernement à investir davantage dans les médias communautaires, et sachez que nous le ferons dans les quatre prochaines années.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Merci beaucoup. Le temps est terminé. Je me tourne maintenant du côté de la banquette gouvernementale pour une période de six minutes. Y a-t-il des interventions? Mme la députée de Châteauguay.

Mme Gendron : ...bonjour, M. le ministre. Bonjour, député de Beauce-Sud. Et bonjour... bonsoir à toute l'équipe. Merci d'être avec nous ce soir.

En fait, je vais vous amener complètement ailleurs. Ce que je souhaiterais vous partager, c'est... Lorsque M. le premier ministre est venu dans ma circonscription, on a eu la chance d'aller rencontrer une... des élèves dans une institution scolaire. Ça a été un beau moment. M. le premier ministre a longuement discuté avec les enfants et a posé des questions, s'est demandé quels genres de... d'émissions de télévision ils regardaient, quels genres de musique ils consommaient. Vous ne serez pas surpris d'attendre... d'entendre que, je vous dirais, 95 % des jeunes, dans ma circonscription, n'ont écouté que... n'écoutent que de l'anglais et consomment de la télévision anglaise également. Étant mère de ma famille reconstituée de cinq enfants, j'en conviendrai également, qu'ils consomment trop de contenu anglophone, mais également la difficulté d'avoir accès, parfois, à de la culture québécoise. Donc, je salue le gouvernement, en fait, là, qui s'est donné le mandat de rapprocher la jeunesse de la culture québécoise.

Moi, ce que j'aimerais savoir, soit de M. le ministre ou de M. le député de Beauce-Sud, c'est : Comment allez-vous faire, concrètement, pour que nos jeunes soient davantage en contact avec la culture québécoise?

• (19 h 10) •

M. Poulin : Bien, merci, Mme la députée de Châteauguay, pour votre question, parce que le ministre de la Culture et des Communications, effectivement, a aussi la responsabilité, comme ministre responsable de la Jeunesse, qu'il assume de façon extraordinaire, il faut le dire, et surtout s'assure de faire les liens entre... entre les deux. Et l'expérience que vous venez de nous nommer dans une école, c'est comme ça à la grandeur du Québec. Nous étions dans les crédits Culture, il y a quelques minutes à peine, où nous parlions, justement, des jeunes qui vont sur Netflix. Le ministre a fait un combat sur la découvrabilité francophone sur les grandes plateformes. Alors, ça, c'est un enjeu qui est important pour nous.

Évidemment, l'accès aux salons du livre. On a ajouté un axe culture dans le Plan d'action jeunesse, où on aide les salons du livre jeunesse, où on fait en sorte, justement, avec les dernières sommes qui ont été données à Télé-Québec et également avec MAMMOUTH, avec les productions télé que nous souhaitons davantage mettre en place... Alors, je pense qu'on fait un bout de chemin qui est important, mais on est bien conscients que ce n'est pas assez.

Vous avez effectivement raison, dans le dernier budget, notre gouvernement a réservé des sommes financières suite à un mandat, que le ministre de la Culture nous a remis, de travailler à l'élaboration d'un passeport culturel, chose qui peut être vue également dans d'autres juridictions à travers le monde. Ce n'est pas un défi qui est simple, ce n'est pas un défi qui est banal non seulement de créer une structure, une mise en place pour avoir accès à la fois aux cultures... aux produits culturels francophones, d'avoir accès aux produits culturels, évidemment, québécois et de faire en sorte de rendre ça vite et accessible, particulièrement aux jeunes, par exemple, et là je vous donne un exemple, là, ça reste à déterminer, mais de 16, 17 ou 18 ans, qui est probablement la masse critique dont vous nous parlez. Alors, il y a des grands efforts qui doivent être faits à ce niveau-là.

Mais ça commence très jeune, hein? Notre collègue le ministre de l'Éducation a annoncé 300 \$ par classe par enfant pour acheter davantage de livres. Le ministre de la Culture a un mandat en ce qui a trait à l'élaboration de l'année du livre également. Donc, quand on aura des jeunes qui seront davantage en contact avec le livre... va peut-être aussi leur permettre de s'intéresser davantage aussi aux séries québécoises, de les retrouver plus facilement sur le Web, de les retrouver plus facilement sur Netflix, sur YouTube, sur les plateformes qui sont utilisées par nos jeunes.

Je fais une parenthèse, mais elle est tellement importante. Et le ministre va... va se reconnaître, parce qu'il est ministre responsable aussi de l'Outaouais. Et on a la Radio Jeunesse, en Outaouais, qui est assez exceptionnelle. Et ça, ça permet aux jeunes d'être davantage attachés à leur langue et davantage attachés au français. Puis je ne sais pas si vous vous souvenez, mais on était allés visiter, à Gatineau, la Radio Jeunesse, et j'ai dit : Ça, ça m'en prend partout...

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Il reste deux minutes.

M. Poulin : ...partout, dans les 17 régions. Et on est en train d'ouvrir des radios jeunesse dans toutes les régions du Québec, dans l'axe culture. C'est une idée de l'Outaouais, M. le ministre, et on est en train de le faire. Ça permet à nos jeunes d'être davantage attachés au français, de parler de culture francophone, de parler du français. Bien, on a mis les sommes financières au rendez-vous. Il fallait engager des chargés de projet. Ce n'était pas simple, ce n'était pas banal, mais on est en train de le mettre en place. Alors, on est preneurs, en mode ouverture, de toute nouvelle idée qui peut encourager les jeunes à s'intéresser à la culture, Mme la députée.

Mme Gendron : Je crois que ma collègue avait une autre question aussi.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Très rapidement, députée de Vimont, pour... Il reste 1 min 24 s. Rapidement, s'il vous plaît.

Mme Schmaltz : Parfait. Merci, Mme la Présidente. M. le député de Beauce-Sud, M. le ministre, je vais être rapide dans ma question. Le Plan d'action jeunesse viendra à échéance l'année prochaine, en 2024. Alors, quelle suite comptez-vous donner à ce plan d'action?

M. Poulin : Bien, c'est un travail que le ministre de la Jeunesse et moi faisons avec beaucoup de sérieux, parce que, on l'a dit tout à l'heure, la jeunesse, elle est évolutive. La jeunesse de 2021 et de 2024, elle a traversé, quand même, une pandémie mondiale. Nos organismes nous demandent également des sommes financières supplémentaires. Alors, on fera un appel de projets au cours des prochains mois dans les sept axes que nous avons mis en place, dont, je vous le rappelle de nouveau, environnement et culture, qui ne se retrouvaient pas sous les libéraux. Alors, on va accueillir ces projets-là, on va aller cogner à la porte des Finances et on va s'assurer d'avoir un plan qui est encore plus ambitieux. On va consulter aussi les jeunes à travers le Québec pour avoir leur pouls, pour avoir leurs idées, pour avoir leur opinion, et c'est important.

On a eu très, très peu de questions. Je suis content, Mme la députée, de votre question, parce qu'elle est tellement importante. Le Plan d'action jeunesse, là, c'est 500 000 jeunes, au Québec, qui en bénéficient. C'est incroyable. C'est incroyable. Puis on a peu de questions là-dessus parce que ça va bien, parce que nos organismes sont contents.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : En terminant.

M. Poulin : Et surtout l'équipe du Secrétariat à la jeunesse fait un excellent travail. Je tiens à les remercier, les équipes à la Culture, les équipes à la Jeunesse et notre ministre de la Jeunesse, qui est dévoué, qui fait son travail avec énormément de sérieux. Je peux vous dire qu'on forme une très, très belle équipe avec vous, Mme la députée de Vimont, également. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Merci. Merci beaucoup. Merci, M. le ministre, Mmes et MM. les députés.

Adoption des crédits

Alors, le temps alloué à l'étude du volet Jeunesse des crédits budgétaires du portefeuille Culture et Communications étant presque... étant maintenant écoulé, on va procéder à la mise aux voix des crédits. Le programme 3, intitulé Jeunesse, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Sur division. Adopté sur division.

Adoption de l'ensemble des crédits

Finalement, l'ensemble des crédits budgétaires du portefeuille Culture et Communications pour l'exercice financier 2023-2024 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

La Présidente (Mme Lecours, Les Plaines) : Adopté sur division.

Documents déposés

Alors, en terminant, je dépose les réponses aux demandes de renseignements de l'opposition.

Et, compte tenu de l'heure, la commission ajourne ses travaux au mercredi 26 avril, à 11 h 30, où elle entendra l'étude du volet Protection des consommateurs des crédits budgétaires du portefeuille Justice. Merci beaucoup.

(Fin de la séance à 19 h 16)